

Le 15 septembre 2015

Alain Perron  
Directeur de la gestion du territoire  
Arrondissement de la Cité-Limoilou, Ville de Québec

Plaignant :  
Monsieur Louis Duchesne

**Objet : Rapport de visite pour faire suite aux plaintes du [REDACTED], Québec**  
**Numéro de dossier : GI 20150410-406 et 20150805-405**

---

L'objectif de ce rapport est d'évaluer si le secteur présente des indices d'une nuisance au terme de notre réglementation et d'agir de façon préventive auprès des compagnies étant à l'origine du problème. Le rôle de la municipalité lors de la réception d'une plainte d'odeur et de poussières est d'enquêter et de mettre en place des recommandations afin d'accompagner la population dans le processus de résolution des problèmes liés à une pollution atmosphérique.

Au besoin, la municipalité doit poser des actions afin d'éduquer et sensibiliser les responsables des compagnies industrielles à l'importance de protéger l'environnement et les citoyens. Ils doivent contrôler la provenance des contaminants et connaître les bonnes pratiques afin d'assurer une saine gestion des matières polluantes. La prévention auprès des compagnies est essentielle afin de réduire à la source les émissions de polluants dans le quartier Limoilou.

Ce rapport tracera un portrait de la situation actuelle en ce qui concerne la problématique de contamination de l'air extérieur par des rejets et des contaminants atmosphériques indésirables provenant des opérations industrielles à proximité des résidences lorsque les vents sont de l'est et du nord-est. Pour le moment, ce premier rapport est basé sur des observations seulement.

Un groupe de citoyens de Limoilou demande à l'arrondissement de La Cité-Limoilou d'appliquer le règlement 1006, sur les nuisances. Ce document a été rédigé à la suite de quelques visites du secteur. Les photos et documents en annexe permettent d'identifier les sources de polluants et d'établir s'il y a présence d'une nuisance provenant des activités industrielles.

Afin de répondre aux plaintes des citoyens et résidents, nous avons évalué si ce secteur de la ville reçoit une quantité de poussière ou d'odeur anormale.

## ANALYSE

Des prélèvements de poussières ont été effectués chaque semaine durant la période du 13 août au 10 septembre 2015. Ces prélèvements ont été faits de manière artisanale. La méthode utilisée au départ n'est pas conforme au protocole règlementaire. L'analyse et la pesée des matières recueillies ne pourraient pas prouver l'origine de la contamination. Cependant, nous pouvons constater qu'il y a présence d'une contamination provenant d'une manutention de métaux ferreux, car les poussières très fines recueillies les jours des prélèvements ont collé à un aimant. De plus, des poussières de bois y sont présentes et facilement identifiables à l'œil nu.

Si nous voulons identifier de manière formelle la provenance et le type de poussière que nous retrouvons sur place, une technique existe pour prélever des poussières provenant de sources industrielles. *Le protocole est joint en annexe 1.* Ce protocole est accepté par le Ministère de l'Environnement et pourrait servir à la municipalité si ces représentants souhaitent effectuer ses analyses par le Service de l'environnement de la Ville de Québec.

Notre intervention a pour objectif de protéger les citoyens devant un comportement dangereux. Par conséquent, nous observons qu'il y a présence de pollution atmosphérique en provenance de diverses compagnies industrielles. En ce moment, nous sommes en mesure d'identifier les mauvaises manutentions des produits lors d'inspection sur le terrain en date du 2 juin et 3 septembre 2015.

Des photos prises en date du 2 juin 2015 démontrent l'évaporation de l'eau des bassins de rétention de la \_\_\_\_\_ qui provoquent les odeurs nauséabondes du quartier Vieux-Limoilou. Nous devons mettre en place des recommandations afin d'éviter l'apparition des symptômes provoqués par des nuisances industrielles. Dans l'article du docteur Desbiens en date du 21 juillet 2015, vous pourrez lire que la Santé publique de Québec cible le nickel comme source de polluant. Elle s'inquiète davantage des autres polluants atmosphériques depuis 2013 dans l'atmosphère de Limoilou sans avoir commencé à les mesurer. (document en annexe 2)

Les secteurs d'activités industrielles visés par ce rapport ont des objectifs de gestion de risques différents, mais leurs méthodes de prévention des polluants sont les mêmes. Ces méthodes sont simples, mais parfois financièrement dispendieuses. Selon mes observations l'objectif ultime serait de faire effectuer le transvasement des matières sèches sous couvert et de manière étanche. Concernant les odeurs, le traitement des effluents et des boues à ciel ouvert dans une municipalité comme Québec devraient être encadré par la municipalité et le gouvernement provincial.

Première visite le 13 août 2015 : Installation d'un bassin

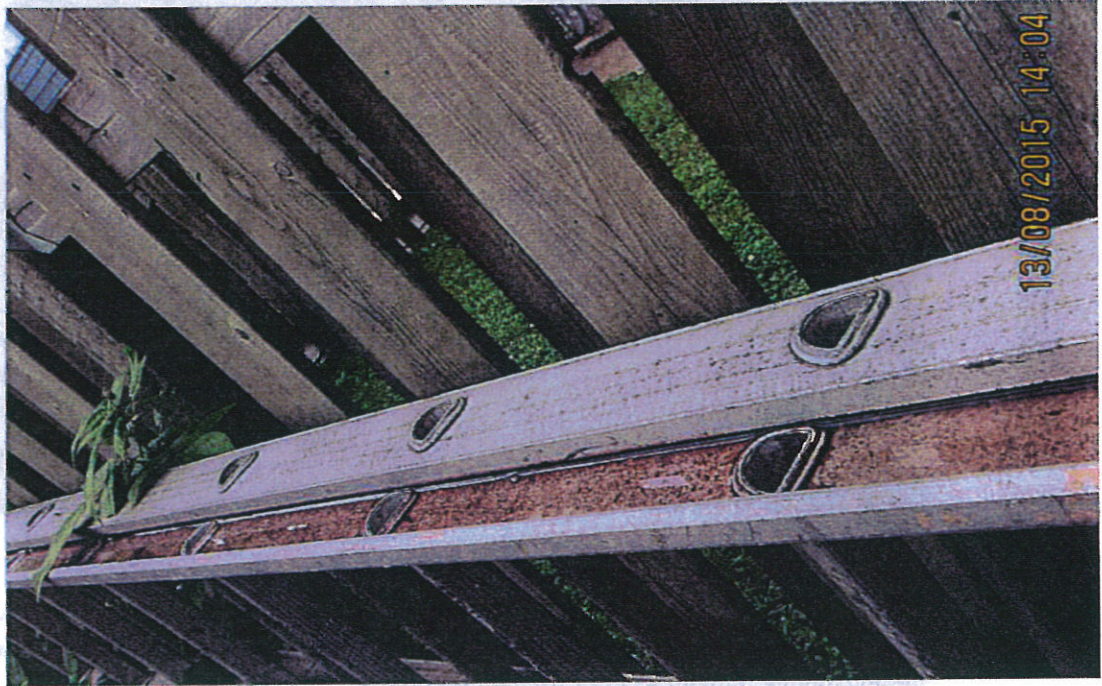


Nettoyage du cadrage de la fenêtre de monsieur . Duchesne. Un résidu de poussière a été ramassé par monsieur Duchesne. À noter que durant les mêmes périodes de prélèvements, je n'ai pas été capable de prélever des poussières similaires sur le bord de mes cadrages de fenêtres à Duberger, lieu où se situe ma résidence personnel.



### Observations

Une échelle à l'arrière de la résidence démontre que nous sommes en présence d'un contaminant (poussière de métaux qui réagit avec l'eau). Cette coloration rougeâtre sur une échelle d'aluminium est importante et s'enlève par frottement.



### Observation

Plusieurs résidences sont salies par un dépôt de poussière aux endroits où la pluie ne réussit pas à laver les surfaces verticales.



Les quantités recueillies sont importantes et l'on voit de petits morceaux de bois à la surface.



Avec un aimant, les poussières de métaux collent et se déplacent dans la partie supérieure du pot.



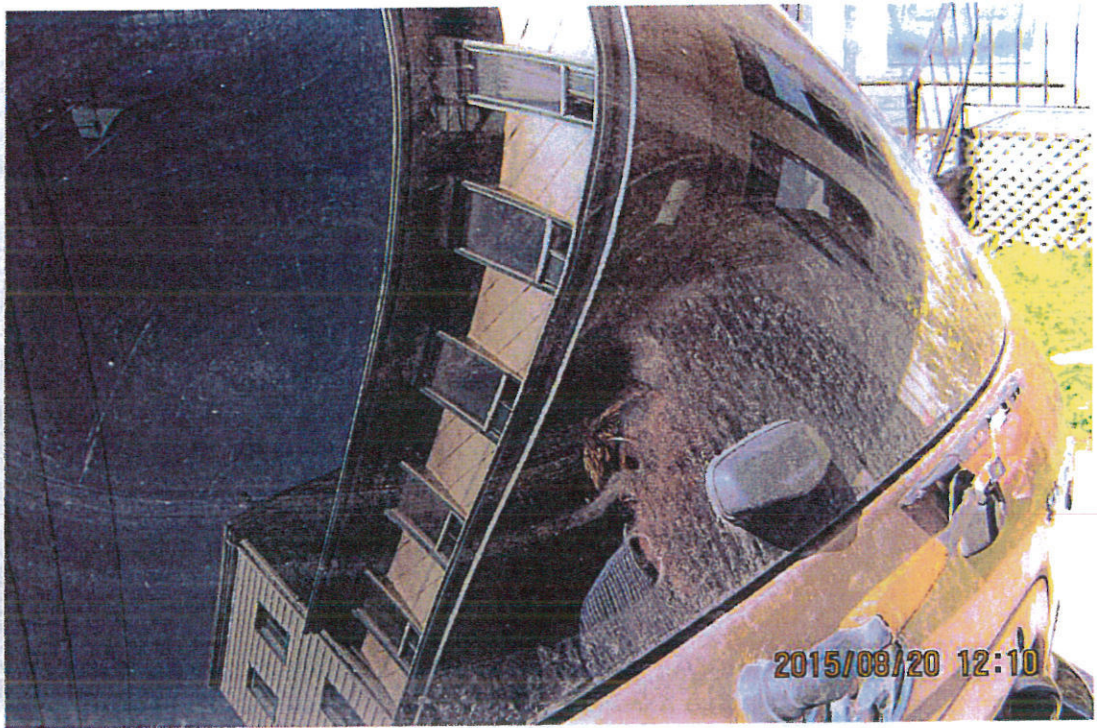


Deuxième visite et observation le 20 août 2015.

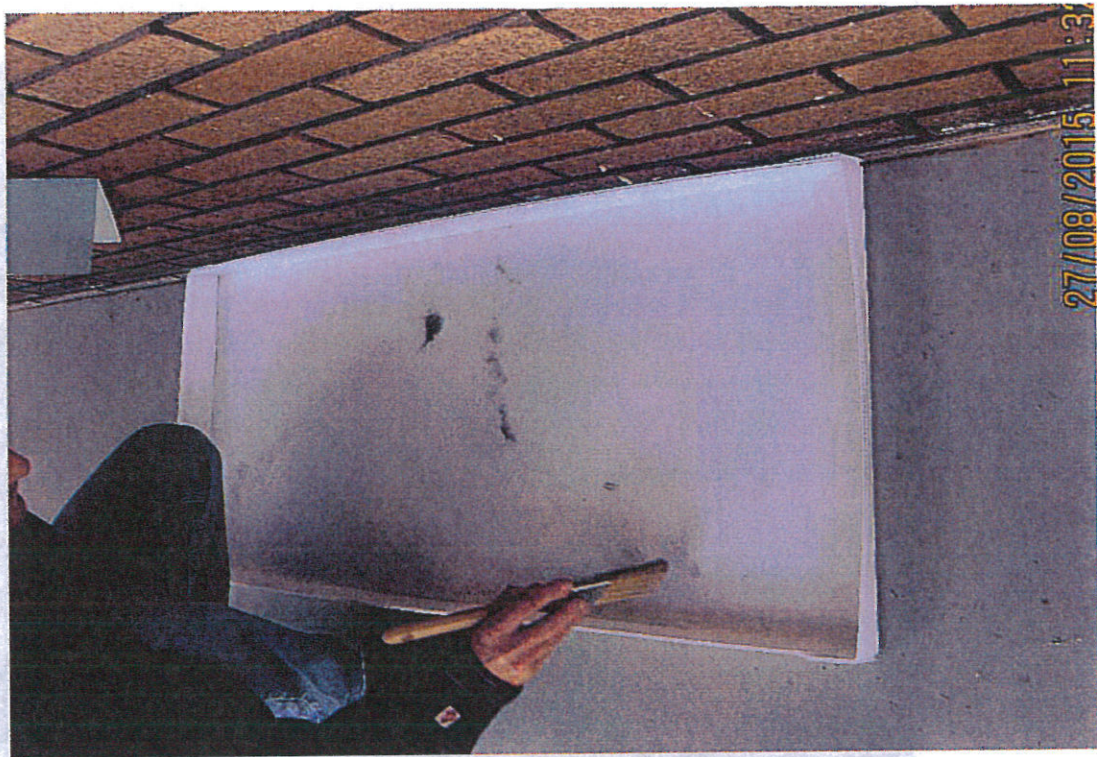
Monsieur Duchesne recueille devant moi les poussières qui sont tombées dans le plateau.



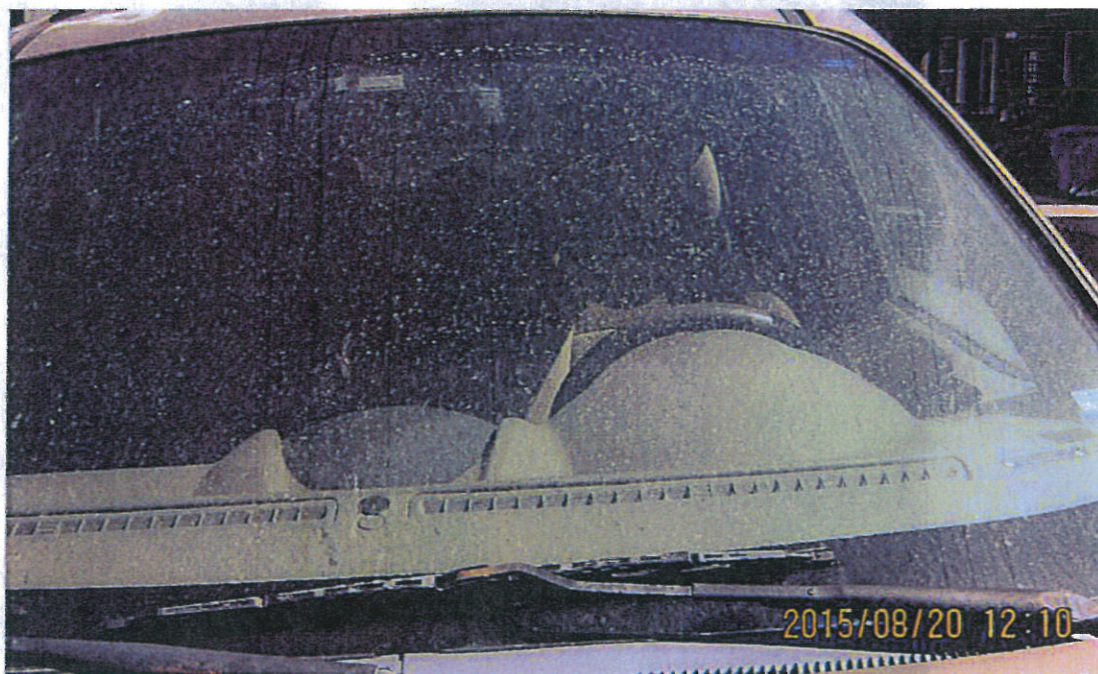
Pare-brise arrière d'un véhicule automobile avec les mêmes petits morceaux de bois.



Troisième visite du 27 août 2015



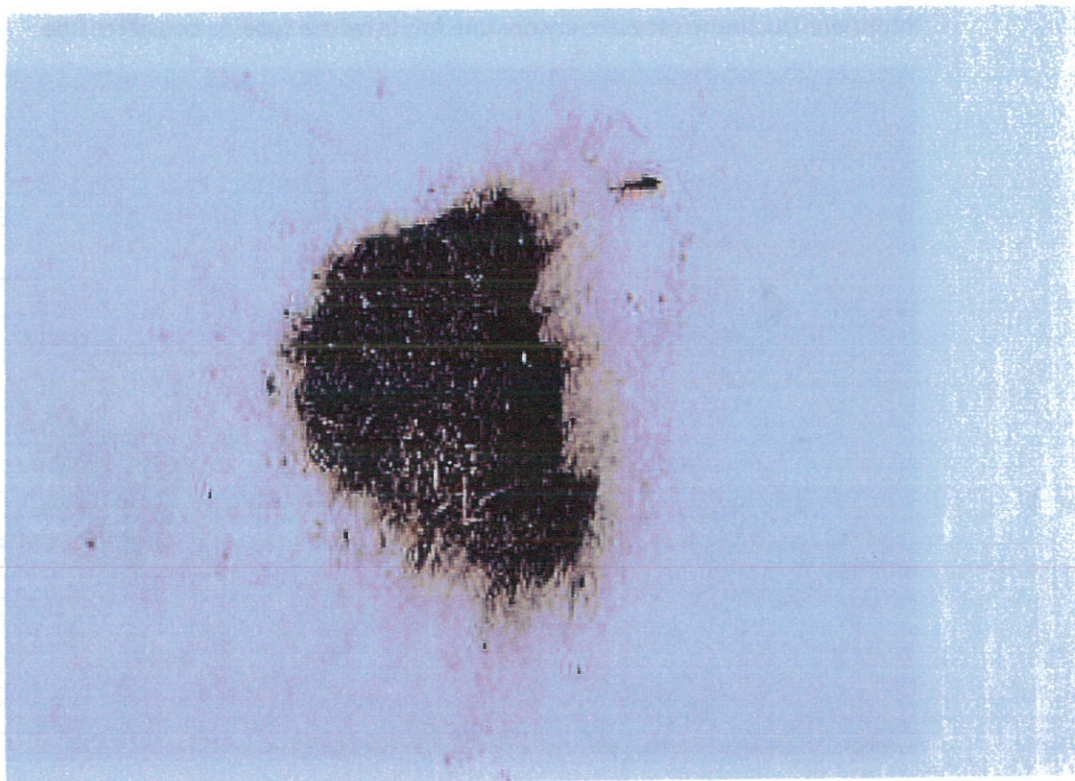
Le même type de poussière ou morceau de bois a été observé sur le pare-brise d'un véhicule.



Petits morceaux de bois présents sur une galerie







Quatrième visite et observation du 3 septembre 2015



Monsieur Duchesne recueille encore une fois le même type de poussière fine

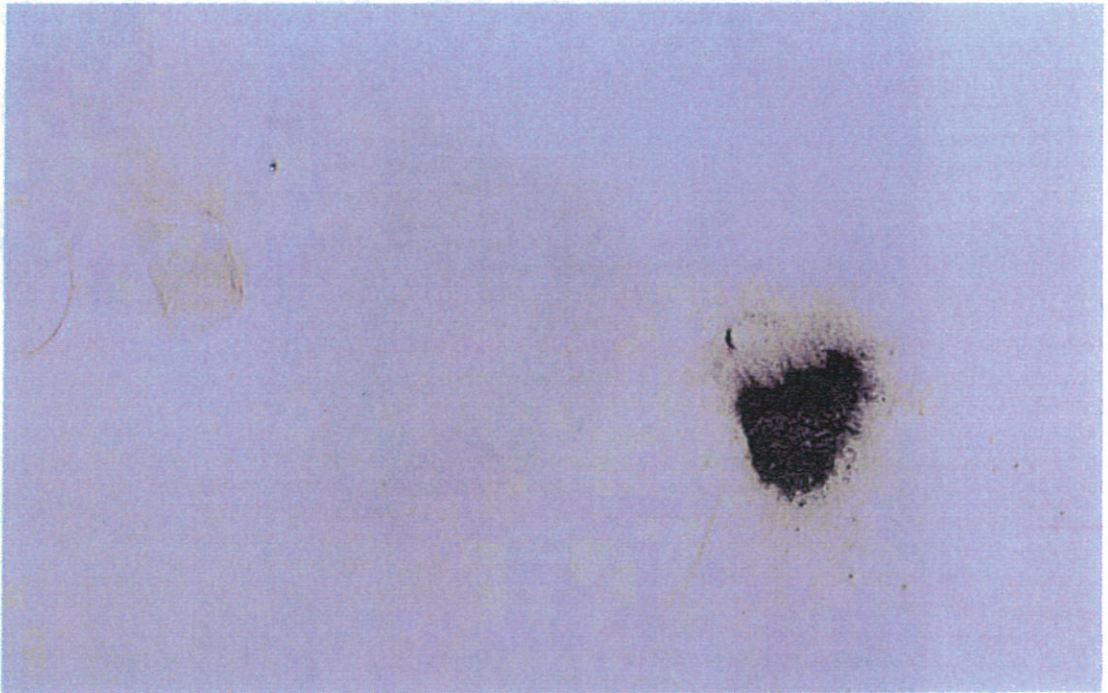
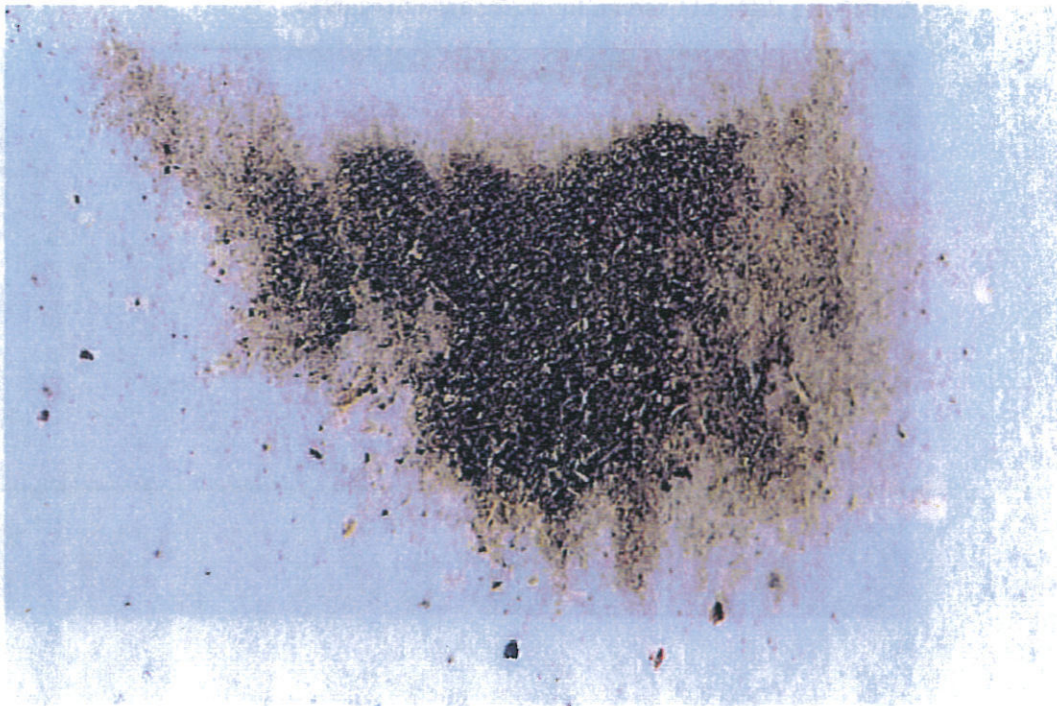
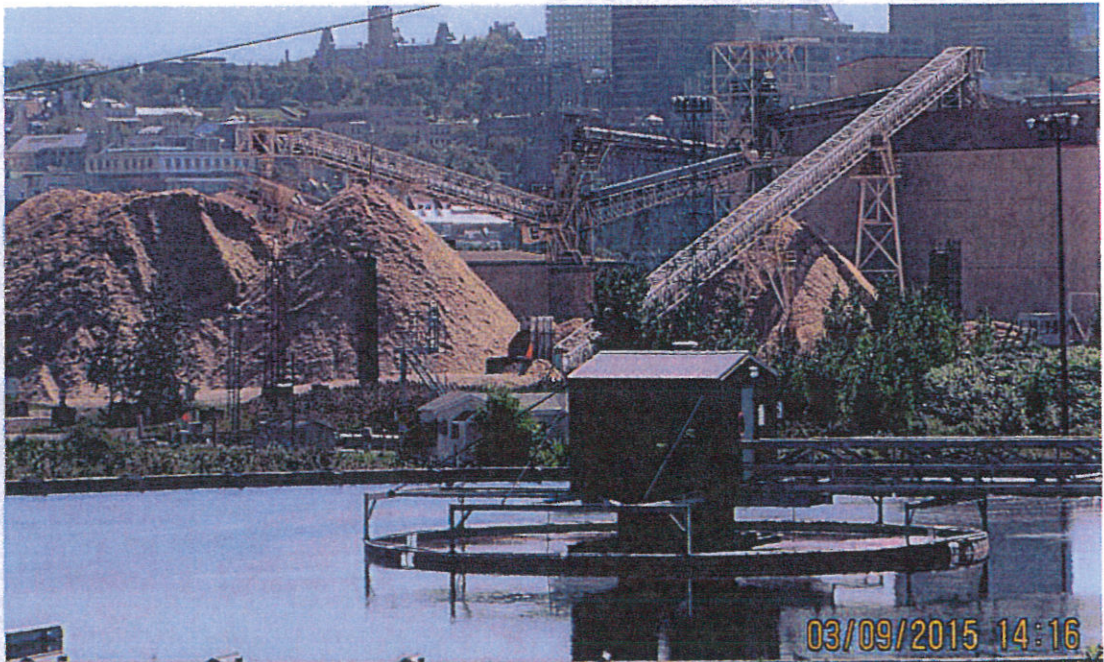


Photo prise par Éric Lavallée, Coordonnateur à la sécurité civile. Nous pouvons voir la présence d'un mélange de contaminants (poussières de métaux, de bois et autres)



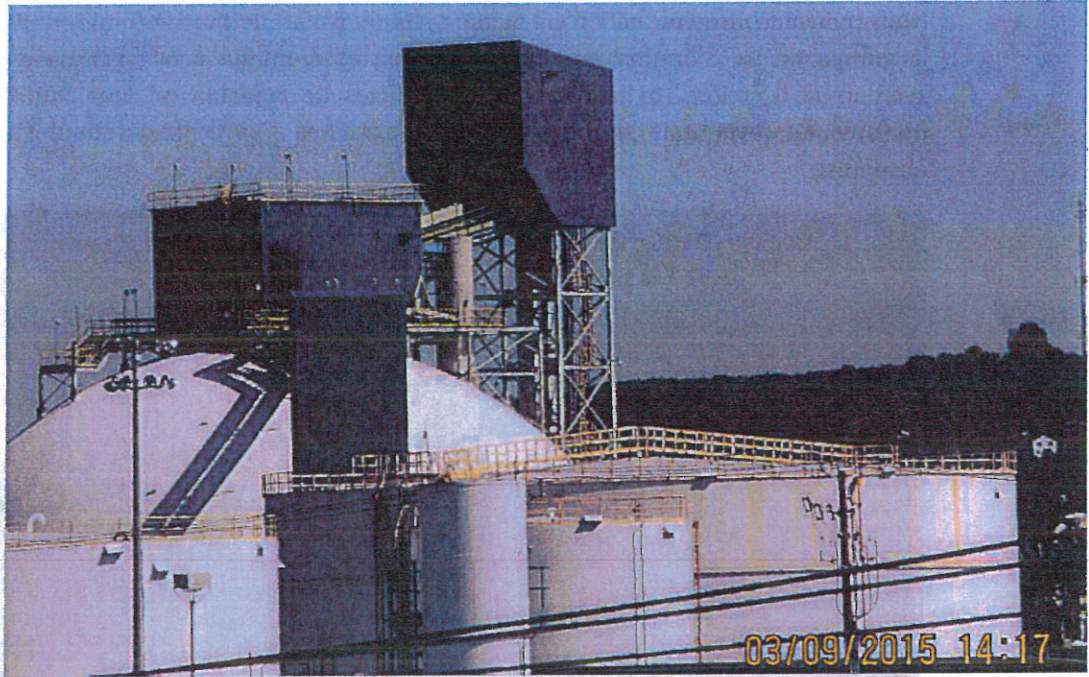
Observation sur le terrain et photos.

Montagne de copeaux de bois très haute et copeaux transportés par convoyeur fermé.  
Nous pouvons aussi apercevoir le bassin de rétention secondaire à l'origine des odeurs nauséabondes présent dans Limoilou lorsque les vents sont de l'est et nord-est.



Au port de Québec, il existe des systèmes de transvasement des matières qui sont complètement étanches, seule \_\_\_\_\_ semble effectuer du transvasement de matières sèches sans protection.





Zone verte demandée au rapport de la Ville de Québec en 1984 est toujours absente.



Nous pouvons observer qu'il n'y a aucun système d'abat de poussière mis en place par la compagnie. La coloration des copeaux de bois est identique à celle retrouvée dans le secteur de Limoilou. La hauteur des montagnes de copeaux est trop haute et les mesures de prévention de propagation des poussières à partir de ces montagnes sont absentes.



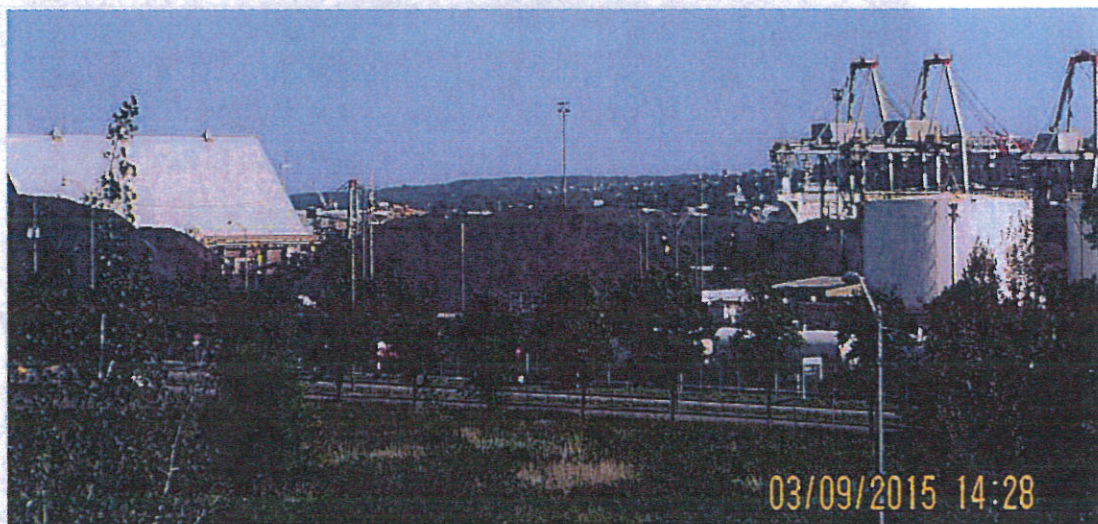
Bassin primaire à l'origine principalement des problématiques d'odeur dans Limoilou.



Observation sur les opérations de la [redacted] le 3 septembre 2015.



Présence de nombreux monticules de minerais à ciel ouvert.

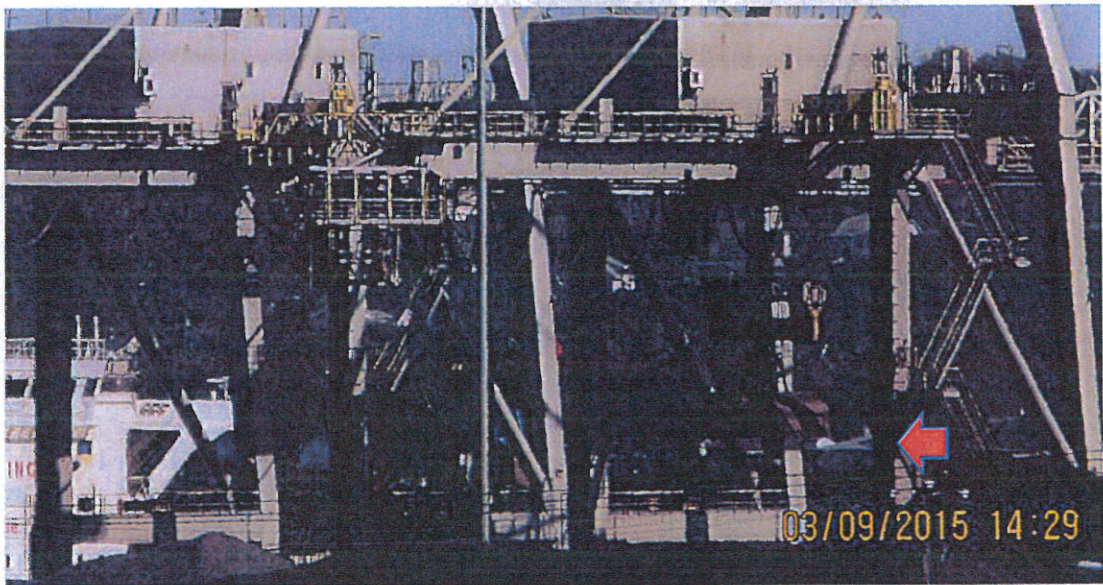


Nombreux monticules de minerais avec un système d'abats poussiéreux à l'extrême droite.





On peut apercevoir les deux pelles mécaniques qui transvident la cargaison d'un navire vers le sol. Toutes ces opérations sont effectuées à l'air libre et les vents étaient de 20 km/heure lors de ma visite. Il n'y a aucun abat de poussières pour les opérations de transvasement.



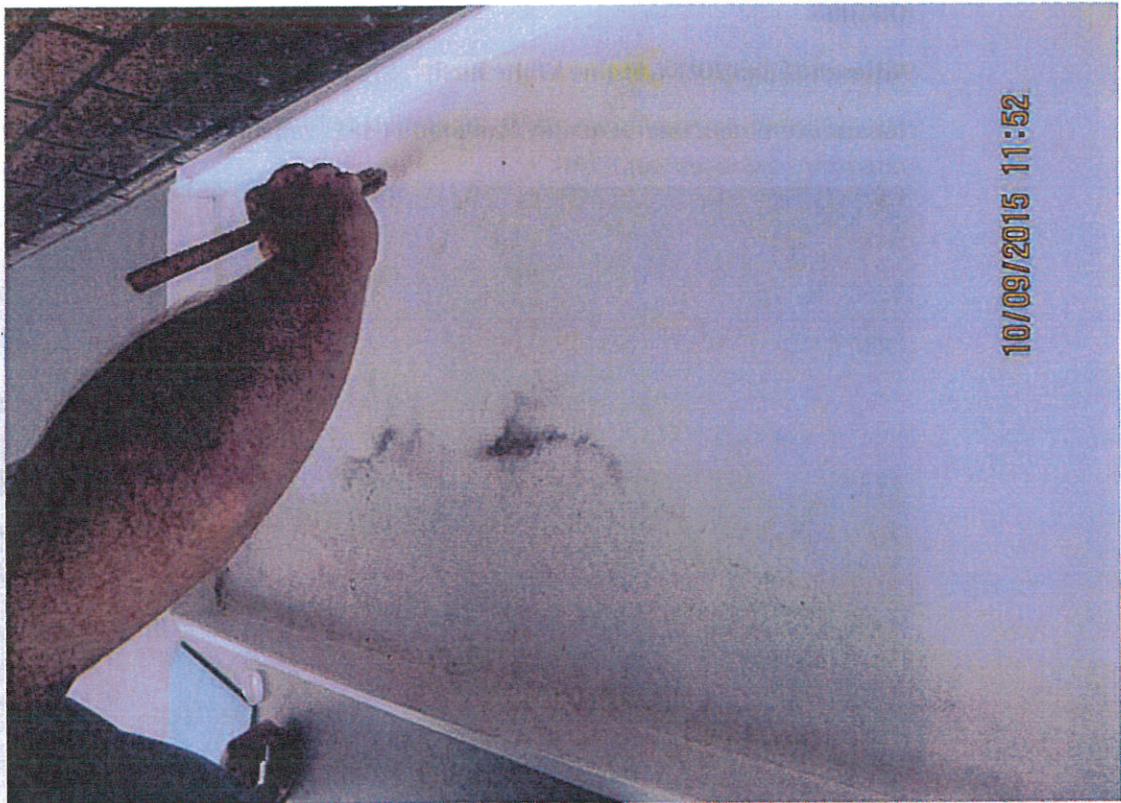


Cinquième visite du 10 septembre 2015.

Présence de poussières sur le cadrage de la fenêtre de monsieur Duchesne.



La propreté des lieux est impeccable et l'on peut apercevoir sur différente surface des dépôts.



On peut même remarquer que le dépôt de poussières tache et colore le coroplastre placé au sol.



## ODEURS

Visites du 2 juin 2015

Nous pouvons nous apercevoir de l'évaporation de la vapeur d'eau dans l'air ambiant et dispersion des odeurs vers l'est.



est situé au milieu, est le secondaire. Il a été construit en 1995. Le troisième qui se retrouve en haut est le plus ancien, il date de 1985 et c'est le bassin de décantation d'urgence.

Dans les bassins de décantation, on ajoute de l'acide phosphorique, de l'urée ainsi que de l'oxygène. Les boues vont se faire brûler par le réacteur se situant sur le site principal de la compagnie (la grande cheminée). Les boues sont transportées en circuit fermé par des tuyaux. La moyenne est de 100 tonnes de boues dans le réseau.

L'odeur qui se propage dans Limoilou et qui occasionne des plaintes des résidents provient des bassins de décantation et surtout du bassin primaire.

En septembre 2015, des recommandations ont été émises [redacted]. Nous lui avons recommandé de communiquer avec la firme Bioservice, spécialisée dans le traitement des odeurs provenant de tels équipements.

Dans le portail de Québec Municipale, cette compagnie a donné des formations et des conférences sur le sujet.

En conclusion, nous pouvons facilement constater qu'il existe une corrélation entre la quantité de matière recueillie (poussière sèche) chaque semaine sans les peser et le nombre d'heures d'exposition par semaine aux vents provenant de l'est et du nord-est. À la suite de ces interventions, nous avons observé, qu'il y a présence de pollution atmosphérique dans le secteur de Limoilou. Par conséquent, cela contrevient à l'article 22 du règlement 1006 sur les nuisances de la Ville de Québec.

La direction des vents provenant des données est indiquée en rouge sur cette photo satellite ainsi que le point de prélèvement. (Voir annexe 3 pour le tableau des vents)





Dans le cercle rouge de cette photo se situent les trois bassins de décantation. Le premier se situant en bas dans le cercle est le primaire (l'eau arrive ici en premier et c'est dans celui-ci que le gros de la décantation est fait par précipitation). Le second, qui

## RECOMMANDATIONS

1. Poursuivre et effectuer une analyse plus poussée des contaminants présents dans l'air de Limoilou par les intervenants de la Ville de Québec par une méthode quantitative qui respecte le protocole règlementaire.
2. Coordonner une rencontre avec les compagnies afin de les sensibiliser à la problématique et les informer des démarches faites par les divers organismes publics.
3. Demander la mise en place d'un comité de travail incluant des inspecteurs en environnement, des analystes et des chimistes afin d'identifier les contaminants atmosphériques liés aux polluants autre que le nickel. La Santé publique, le Ministère de L'Environnement et la Ville de Québec devraient travailler conjointement à la résolution de ce problème.
4. Mettre en place une zone verte et augmenter la densification des arbres dans certains secteurs comme recommandé dans le rapport de 1984 sur l'agrandissement du port de Québec. (Voir le rapport en annexe 4)
5. Influencer les compagnies afin que leurs opérations polluantes par l'érosion éolienne et la dispersion de particules dans l'air soient évitées.

Signature :



Date :

2015 | 09 | 15

Christian Fournier, tech. environnement-salubrité

Année | Mois | Jour

☎ 418-641-6101, poste 3665







## VIVEZ UNE VRAIE VIE DE QUARTIER

À proximité, bénéficiez de tous les services branchés du nouvo centre ville de Saint-Roch. Profitez du calme et de la nature dans un environnement urbain et vert. Investissez dans votre avenir dans un oasis de calme et de paix

Exclusif

Publié le 21 juillet 2015 à 16h34 | Mis à jour le 21 juillet 2015 à 20h08

## Santé publique: mesures pour le nickel, mais pas pour les autres polluants



Le directeur de la Santé publique de la Capitale-Nationale, le Dr François Desbiens, lors d'une conférence de presse.



Annie Morin

Le Soleil

(Québec) La concentration de nickel dans l'air de Limoilou continue de diminuer et ses effets à long terme sur la santé sont peu préoccupants, conclut la Direction de la santé publique (DSP) de la Capitale-Nationale dans la mise à jour d'un avis publié en 2013. L'organisme gouvernemental s'inquiète davantage des autres polluants atmosphériques présents dans l'atmosphère, mais n'a pas commencé à les mesurer.

Le directeur de la santé publique de la Capitale-Nationale, le Dr François Desbiens, a réagi mardi à la diffusion, par le *Journal de Québec*, des conclusions tirées d'une copie de travail du prochain avis de santé publique sur la question du nickel.

Cette version préliminaire a été soumise aux membres du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale dans l'arrondissement La Cité-Limoilou ainsi qu'au ministère de l'Environnement pour commentaires. La version finale, qui tiendra compte des remarques exprimées, est en préparation. Elle devrait être publiée d'ici «deux ou trois semaines».

En attendant, le Dr Desbiens confirme que «la diminution de la concentration de nickel dans l'air ambiant s'est poursuivie» jusqu'à la fin de l'année 2014, selon les données fournies par le ministère de l'Environnement. Conséquemment, «les problèmes de maladies chroniques ou de cancers ne sont pas plus préoccupants qu'ils ne l'étaient dans le premier avis», produit dans la foulée d'épisodes de poussière rouge en provenance du Port de Québec.

En 2013, la DSP statuait qu'une exposition aux taux de nickel observés, sur une base de 24 heures et sur une période de 70 ans, pourrait entraîner trois cancers du poumon sur une population de 85 000 personnes. Le risque était donc qualifié de «faible». *Idem* pour les maladies cardiaques et pulmonaires.

Le nickel peut tout de même causer des réactions allergiques cutanées ou aggraver l'asthme chez des personnes prédisposées. «Ça, c'est toujours quelque chose qui est possible, même avec la diminution de la concentration», souligne le Dr Desbiens.

### Préoccupations

Celui-ci se dit davantage préoccupé par l'ensemble des polluants présents dans l'air des grandes villes, lesquels augmentent les risques de maladies chroniques. À Québec, ces polluants sont générés par les activités portuaires, certes, mais aussi par le trafic automobile, le chauffage au bois, les entreprises de toutes sortes et l'incinérateur, énumère le directeur de la santé publique. Il ajoute qu'il y a de fortes chances que la vallée de la rivière Saint-Charles concentre ces indésirables dans la basse ville.

Aucune mesure spécifique n'a toutefois été prise dans le secteur. «C'est quelque chose qu'il faudrait construire avec le ministère de l'Environnement, la Ville de Québec et les autres partenaires», tous d'accord, dit M. Desbiens. Le projet est «en discussion, mais pas encore en opération».

L'Administration portuaire de Québec (APQ) a réagi positivement, mardi, aux constats du prochain avis public sur le nickel, qu'il a pu lire en prému. Pour la porte-parole Marie-Andrée Blanchet, c'est la preuve que «les mesures de mitigation fonctionnent». Le Port est aussi encouragé que le rapport identifie «d'autres sources de polluants».

Ces dernières années, l'APQ et son principal locataire, Arrimage Québec, ont investi environ 15 millions \$ dans des stations d'échantillonnage et des canons à eau pour détecter et rabattre la poussière générée par les activités de transbordement.

Méronique Lalande, porte-parole du groupe citoyen Vigilance Port de Québec, attend avec impatience le rapport de la DSP, qu'elle aurait bien voulu commenter elle-même avant sa publication officielle. Déjà, elle se désolé qu'il s'attarde à la concentration et aux effets du nickel, alors que les citoyens «veulent un portrait global de l'ensemble des effets à leur santé pour l'ensemble des produits qui sont transbordés et manutentionnés au port de Québec».

«On apprend aujourd'hui qu'on est en train de nous patenter un rapport sur le plus petit dénominateur de cette problématique et qu'on l'a fait d'abord valider par des gens qui ont tous des intérêts à défendre», a-t-elle résumé. «Ça contribue à aggraver l'insécurité de la population et non à la diminuer.»

Le député de Beauport-Limoilou, Raymond Côté, a saisi la balle au bond pour dénoncer l'inaction des conservateurs dans le dossier de la pollution émanant du Port.

«C'est une bonne chose que le directeur de santé publique étende son analyse à l'ensemble des particules en suspension dans l'air à Limoilou», a-t-il déclaré dans un communiqué. «Non seulement on rapporte que de nombreux polluants se mélangent à l'air que nous respirons, mais le fait que la charge de poussières est élevée nous laisse supposer qu'il y a des risques potentiels pour la population touchée.»

Détente

Avis de décès

Archives

Petites annonces

Plan du site Modifier votre profil Faire aux questions Nous rejoindre Conditions d'utilisation Politique de confidentialité



Analyse des vents : Station du Palais Montcalm pour septembre 2015

Tableau récapitulatif pour le mois en cours

Jour	Température			Vent		Pluie
	min	max	moy	Vitesse (rafales)	Secteur	
1	15.3 °C	25.1 °C	19.9 °C	4.3 km/h (27.4 km/h)	SSO	0.0 mm
2	18.9 °C	25.7 °C	21.7 °C	6.6 km/h (32.2 km/h)	SSO	4.2 mm
3	16.1 °C	23.9 °C	21.2 °C	5.5 km/h (22.5 km/h)	NE	0.0 mm
4	12.7 °C	22.5 °C	17.6 °C	4.5 km/h (22.5 km/h)	N	0.0 mm
5	13.7 °C	23.3 °C	20.8 °C	3.5 km/h (24.1 km/h)	SSO	0.0 mm
6	15.4 °C	29.6 °C	22.7 °C	5.0 km/h (27.4 km/h)	SSO	3.8 mm
7	20.8 °C	27.2 °C	23.8 °C	7.6 km/h (45.1 km/h)	SSO	7.6 mm
8	17.3 °C	22.6 °C	19.8 °C	7.2 km/h (32.2 km/h)	NE	0.0 mm
9	15.8 °C	27.5 °C	20.8 °C	7.7 km/h (41.8 km/h)	NE	6.2 mm
10	16.5 °C	24.2 °C	20.1 °C	4.8 km/h (24.1 km/h)	NO	0.0 mm
11	16.2 °C	22.5 °C	18.6 °C	6.1 km/h (27.4 km/h)	NE	0.0 mm
12	13.8 °C	19.5 °C	16.7 °C	6.3 km/h (32.2 km/h)	NE	0.0 mm
13	13.2 °C	17.4 °C	15.0 °C	13.4 km/h (43.5 km/h)	NE	0.0 mm
14	14.0 °C	16.7 °C	15.2 °C	6.8 km/h (40.2 km/h)	E	10.1 mm
15	13.7 °C	24.8 °C	18.9 °C	7.1 km/h (38.6 km/h)	SSO	0.0 mm
16	16.4 °C	27.3 °C	21.5 °C	5.5 km/h (30.6 km/h)	SSO	0.0 mm
17	18.3 °C	21.9 °C	19.5 °C	6.1 km/h (32.2 km/h)	SSO	0.0 mm
18	---	---	---	-----	---	---
19	---	---	---	-----	---	---





LA VILLE DE  
québec

127

SERVICE DE  
L'URBANISME

HÔTEL DE VILLE  
QUÉBEC  
G1R 4S9

Le 1er mars 1984

Commission Environnementale  
2995, chemin Royal  
BEAUPORT (Québec)  
G1E 1T5

A l'attention de Mme Suzanne Latour

Madame,

Nous vous transmettons, tel que convenu, copie du mémoire que la Ville de Québec entend soumettre à l'attention de la Commission Environnementale qui étudie le projet d'extension du Port de Québec.

Nous espérons le tout à votre convenance et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Serge Filion  
Chef - Division de l'Aménagement du territoire

Contresigné par

La direction

SF/lp

P.j.

PRÉFACE

En résumé le présent mémoire de la Ville de Québec insiste sur les points suivants:

1. La Ville de Québec approuve l'agrandissement de la fonction portuaire à cet endroit et de la façon dont le Port de Québec propose de le faire (surface occupée et morphologie des aménagements).
  
2. Les dommages visuels sur le paysage touristique et urbain seront quand même très minimes; toutefois, la Ville de Québec exige que chaque projet industriel (entrepôt, convoyeurs, grues, silos, réservoirs) fasse l'objet d'études appropriées en esthétique (choix des matériaux, des couleurs, des formes).
  
3. La Ville de Québec craint que le projet d'extension du Port, malgré le fait qu'il soit hautement souhaitable pour l'économie locale, ne vienne augmenter le degré de pollution de l'air dans le quartier Limoilou, où vivent près de 60 000 personnes, ce qui est totalement indésirable. La Ville cherche à fournir aux citoyens l'assurance que le degré de pollution de l'air dans Limoilou va en diminuant et non l'inverse.

MESSIEURS LES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Ville de Québec, à cause des possibilités d'impact sur l'environnement et les autres activités économiques, a jugé bon de présenter le présent mémoire pour expliquer sa position face à l'extension du Port de Québec.

Bien que, dans l'ensemble, la Ville de Québec ait été impressionnée par la qualité des études et l'effort déployé pour analyser tous les impacts susceptibles d'affecter l'environnement et les autres activités économiques, la Ville de Québec désire quand même s'interroger sur les externalités engendrées par le projet et sur la qualité de vie de ses citoyens.

#### LE POINT DE VUE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Ce qui importe pour la Ville de Québec c'est de conserver l'équilibre entre les différentes fonctions qui composent la ville et de s'assurer que le développement d'une activité n'entraîne pas la dégradation d'une autre activité, tant au point de vue économique que social.

Dans le cas présent, l'extension de la fonction portuaire risque d'entraîner des externalités sur la fonction touristique, sur la fonction résidentielle, de même que sur la fonction récréative régionale. La Ville, tout d'abord, se réjouit de voir que la proposition du Port améliore la qualité visuelle, la qualité d'aménagement, de même que les surfaces consacrées à la fonction récréative.

Parmi les principaux éléments susceptibles de porter atteinte au tourisme, mentionnons la pollution visuelle et la pollution par le bruit:

1. Au point de vue bruit, les résultats de l'étude et la distance du Vieux-Québec jusqu'à la zone d'extension projetée font en sorte qu'il n'y a pas lieu de croire que le bruit soit une source de pollution pour le centre-ville.
2. Quant à la pollution visuelle, les conclusions de l'étude et nos constatations personnelles prouvent que les silos à céréales situés dans le secteur du Vieux-Port (Bunge) créent un écran visuel pour l'observateur situé dans le Vieux-Québec. Seuls les observateurs situés dans les édifices les plus élevés de la ville pourront voir la presque île actuelle et son extension future. De plus,



les normes d'implantation imposées par les autorités du Port assurent une certaine garantie sur la qualité des implantations.

Face à ces constatations, nous ne croyons pas que l'extension portuaire puisse avoir un impact négatif sur le tourisme.

Tel n'est pas le cas pour la fonction résidentielle qui devra subir, les journées où le vent est ENE, une pollution atmosphérique accrue. En effet, l'extension du Port de Québec se situe dans l'axe de la compagnie Reed et de l'incinérateur, où les vents ENE, d'une vitesse moyenne de 19,7 km/h, poussent les particules volatiles vers Limoilou, dans 13,6% des cas au cours d'une année. Comme l'étude ne permet pas de déterminer quel serait l'apport de cette extension portuaire, il y a lieu de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la qualité de l'air de 65 000 citoyens situés dans Limoilou et le long de la rivière St-Charles.

CONCLUSION

La Ville de Québec voudrait donc attirer l'attention de la Commission sur les dangers de la pollution atmosphérique qui pourraient découler de certaines utilisations sur le site de l'extension portuaire et lui demander d'être vigilante pour s'assurer que la qualité de l'air soit bien préservée.

A cette fin, la Ville de Québec aimerait faire à la Commission les recommandations suivantes:

- 1. Que pour l'implantation de chaque entreprise où des produits sujets à l'érosion éolienne, qu'ils soient toxiques ou non toxiques, sont stockés, la Commission oblige les autorités du Port de Québec à faire une étude d'impact et à déterminer les mesures à mettre en place pour contrôler l'érosion éolienne et la dispersion de particules sur les secteurs avoisinants.
- 2. Que la Commission oblige la création, le long de la rue Ressac, à partir de la "Montée des cinquantes" jusqu'au "BAEQM", d'une bande verte sur une centaine de pieds de largeur et comprenant à la fois une strate herbacée, une strate arbustive et une strate arborescente, de façon à former un écran pour diminuer la force du vent et le transport des particules.

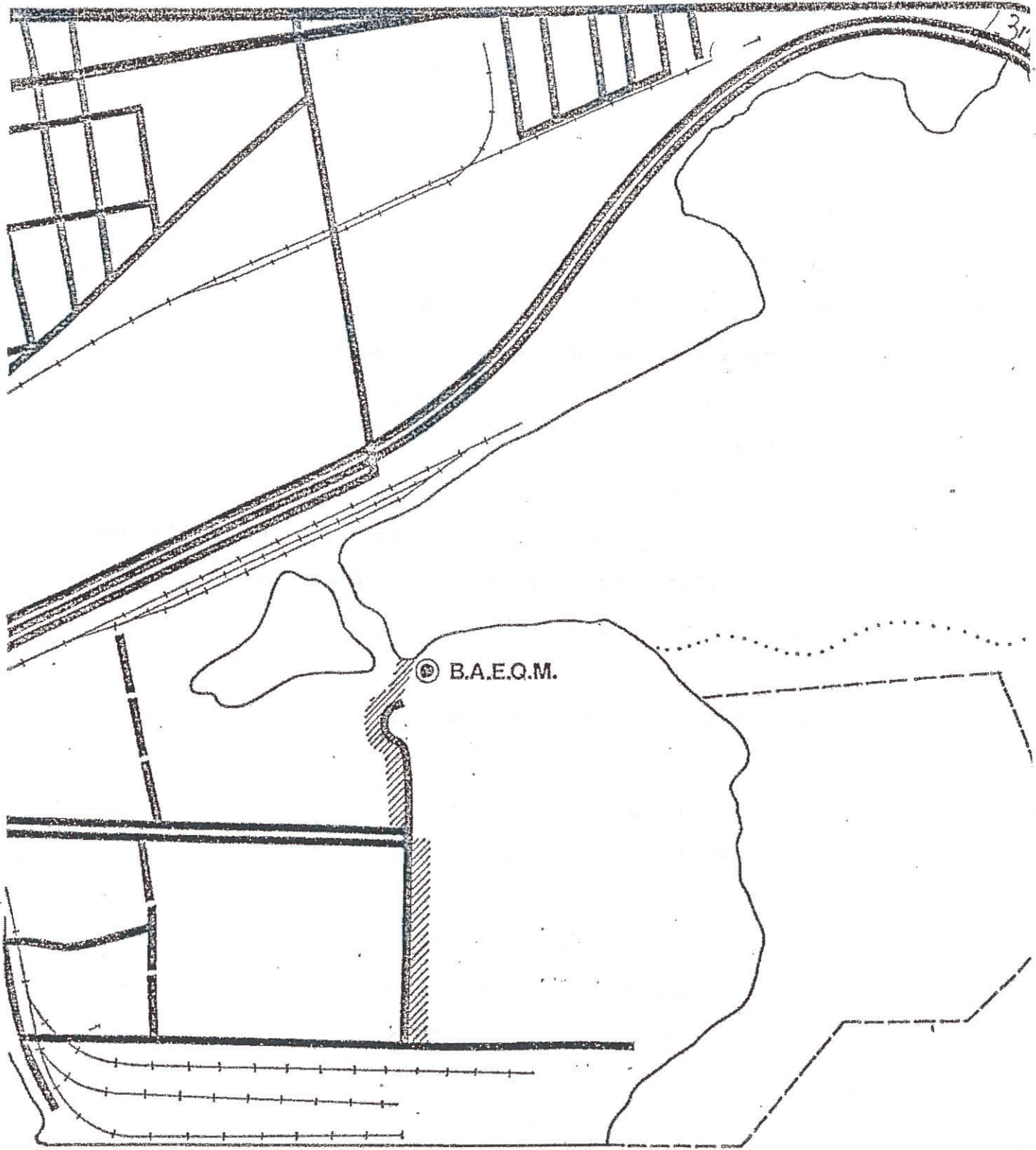
- 12
- 133
3. Que la Commission fasse en sorte que les futurs clients du Port de Québec soient obligés de faire l'acquisition d'équipements de manutention ne permettant pas le soulèvement de poussières hors du site (système fermé de convoyeurs).
  4. Que les opérations de chargement et de déchargement soient effectuées avec précaution pour éviter le soulèvement de poussières.
  5. Qu'il y ait arrosage des amas par temps sec et venteux.
  6. Qu'il y ait couverture ou mise sous hangar des produits sujets à l'érosion éolienne.

Si les autorités du Port de Québec sont prêtes à respecter ces recommandations, la Ville de Québec est prête à recommander à la Commission l'acceptation de ce projet d'extension.

Jean-Claude Rochette  
Division de l'Aménagement du territoire  
Service de l'Urbanisme

1984-02-16

JCR/lp



LÉGENDE

échelle 1:1



BANDE DE VERDURE 30m

# LOCALISATION DE LA BANDE DE VERDURE

CA